

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

Restriction temporaire de la circulation

Dans les rues : Louis Aragon, Paul Verlaine, Honoré de Balzac, Emile Zola, Voltaire, Victor Hugo.

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans les rues : Louis Aragon, Paul Verlaine, Honoré de Balzac, Emile Zola, Voltaire, Victor Hugo, durant les travaux les travaux de terrassement dans le cadre des travaux de requalification de la résidence « La Fontaine Bleue », effectués par l'entreprise JEAN LEFEBVRE – 380 rue Jean Perrin – 59500 DOUAI.

ARRÊTE

Article 1^{er} : du 13 novembre 2024 au 12 mars 2024 , la circulation sera interdite au droit des travaux pendant toute la journée de 7H30 à 17H00.

Article 3 : La signalisation, l'organisation et la sécurisation nécessaires à ces restrictions de circulation seront posées et entretenues durant toute la durée du chantier par l'entreprise JEAN LEFEBVRE – 380 rue Jean Perrin – 5900 DOUAI.

Article 4 : Le responsable technique est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'entreprise JEAN LEFEBVRE – 380 rue Jean Perrin – 5900 DOUAI.

Fait à Lauwin-Planque,
le 27 novembre 2024

Sonia VALLET,
Maire de LAUWIN-PLANQUE

